

Commune de	Date	Arrêté	Nature	Folio n°
FLERS 61100	23/06/2026	CV-26.363	9.1.2	
REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE				



OBJET :

**TERRAINS EN HERBE - STADES
INTERDICTION D'UTILISATION
TRAVAUX**

SL-LJ
PL

Le Maire,
VU le Code des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1 à L.2213-6,
VU la circulaire 267 en date du 31 mars 1964 du Ministère de la Jeunesse et des Sports relative à la conservation des terrains de sports,
VU le Règlement du Parc des Sports en date du 5 mars 2012 et, notamment, son article 6,

CONSIDERANT que des travaux doivent être réalisés,
CONSIDERANT qu'il convient d'interdire l'utilisation des terrains,

ARRETE

ARTICLE 1 - INTERDICTION d'utilisation des terrains pour travaux :

STADE DU HAZE

- ▶ **Terrain 2 sera interdit DU LUNDI 22 JUIN AU DIMANCHE 16 AOUT 2026 INCLUS**
- ▶ **Terrain 4 sera interdit DU LUNDI 22 JUIN AU DIMANCHE 16 AOUT 2026 INCLUS**

STADE DES CLOSETS

- ▶ **Terrain 1 sera interdit DU LUNDI 6 JUILLET AU VENDREDI 21 AOUT 2026 INCLUS**
- ▶ **Terrain 2 sera interdit DU LUNDI 6 JUILLET AU DIMANCHE 9 AOUT 2026 INCLUS**

STADE SAINT SAUVEUR

- ▶ **Terrain 1 sera interdit DU LUNDI 6 JUILLET AU VENDREDI 21 AOUT 2026 INCLUS**

STADE DU HARIEL

- ▶ **Terrain sera interdit DU LUNDI 22 JUIN AU MERCREDI 22 JUILLET 2026 INCLUS**

ARTICLE 2 - PUBLICATION - Le présent arrêté sera publié dans la presse et affiché, tant en Mairie, que sur les lieux, à la diligence des services.

ARTICLE 3 - RECOURS - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date d'affichage en Mairie. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

.../...

Commune de	Date	Arrêté	Nature	Folio n°
FLERS	23/06/2026	CV-26.363	9.1.2	
61100	REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE			

ARTICLE 4 - EXECUTION - Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Chef de la Circonscription de Police de Flers, et les forces de police placées sous son autorité, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à FLERS, le mardi vingt-trois juin deux mille vingt-six.

Le Maire-Adjoint
chargé du Développement du Sport




Frédéric GAUCHÉ

Diffusion le : 25 JUIN 2026	
Sous-Préfecture (par voie dématérialisée - retour copie certifiée exécutoire pour RAAM) Commissariat Gendarmerie Centre de Secours Principal Utilisateurs : ♦ Clubs sportifs ♦ Etablissements scolaires (en semaine) Presse	Publication Maire-Adjoint délégué COM Cadre d'astreinte DPS (MF) TSS (SL + HM) Sports Stades (RD) Police Municipale Service Citoyenneté et Vie Quotidienne